



Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique

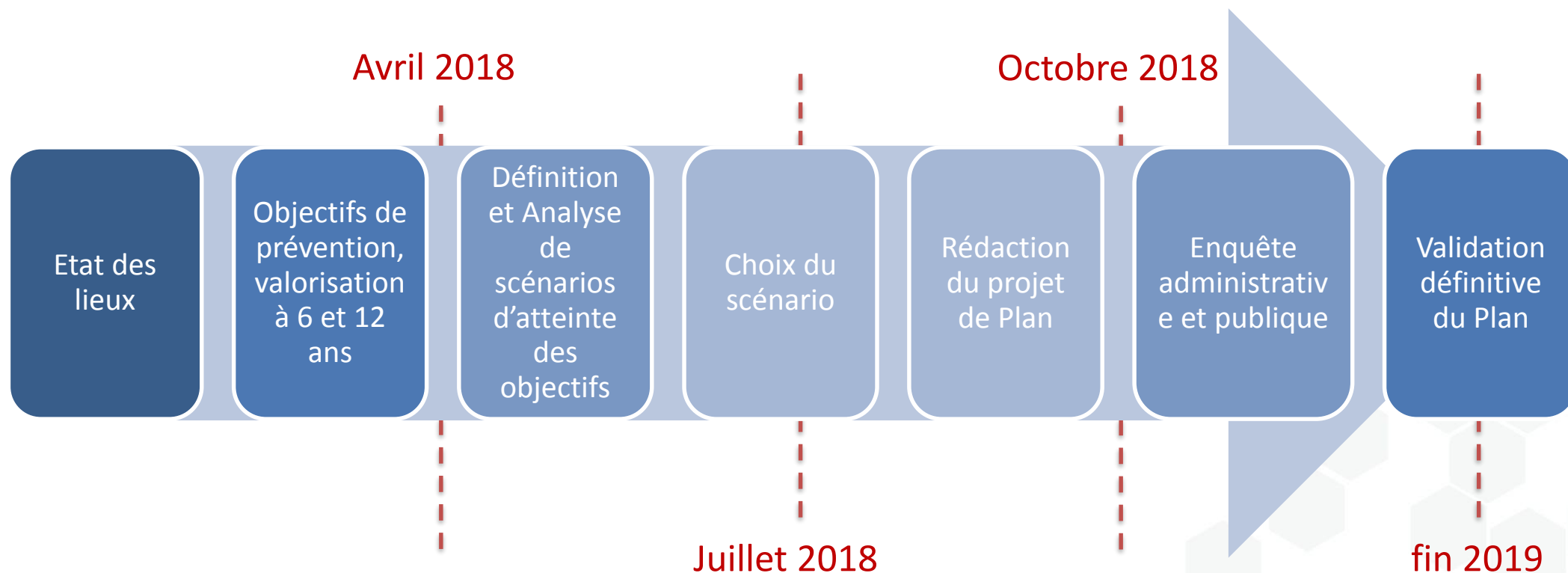
Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier (inertes, DND, sédiments de dragage) ?

20 Avril 2018

◆ Cadre réglementaire

- **Loi Notre donne la compétence à la Collectivité Territoriale de Martinique pour la planification de la gestion des déchets**
- > **Plan à réaliser en remplacement des Plans :**
 - ◆ départementaux sur les déchets non dangereux et les déchets du BTP
 - ◆ régional sur les déchets dangereux

Rappel de la démarche



En parallèle : évaluation environnementale

◆ Méthodologie de réalisation du PPGDM

- **Une réalisation concertée**
 - ◆ CCES
 - Présentation des différentes phases pour avis à la CCES
 - ◆ Comité technique de pilotage
 - CTM, ADEME, DEAL, CCI, CMA, Préfecture, SMTVD, Chambre d'Agriculture, DAAF, INDDIGO
 - ◆ Ateliers de concertation
 - 6 ateliers du 18 au 20 Avril
 - ◆ Groupes de travail de la CCES
 - Présentation aux Groupes de travail thématiques des travaux en amont des CCES
 - ◆ Consultation administrative
 - ◆ Enquête publique

Les ateliers de concertation

| Mercredi 18 avril | |
|--|--|
| 14h30 à 17h00 | |
| <p>Quelles installations pour traiter les déchets résiduels non dangereux et non inertes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment augmenter la valorisation énergétique ? - Comment optimiser la durée de vie de l'installation de stockage du SMTVD ? - Quelle solution pour le traitement des déchets non dangereux et non inerte (plâtre, amiante ciment) ? | |

| Jeudi 19 avril | Jeudi 19 avril | |
|---|---|---|
| 8h30 à 11h30 | 14h30 à 16h30 | |
| <p>La valorisation matière des non dangereux non inertes Comment augmenter la quantité de ces déchets des ménages et des entreprises orientés vers la valorisation matière (collecte, tri, filière de recyclage, filières de responsabilité élargie des producteurs) ?</p> | <p>La prévention des déchets Quels leviers pour optimiser les résultats de la réduction des déchets à la source chez les ménages et dans les entreprises ?</p> | <p>La gestion des déchets dangereux Comment améliorer la collecte et la gestion des déchets dangereux (VHU, DEEE, Déchets dangereux des particuliers et des entreprises) ?</p> |

| Vendredi 20 avril | Vendredi 20 avril | |
|--|---|-----------------------------|
| 8h30 à 11h30 | 14h30 à 17h00 | |
| <p>La valorisation organique des déchets non dangereux non inertes Comment augmenter la valorisation organique pour les déchets fermentescibles (compostage in situ, collecte, méthanisation, plateforme de compostage, Traitement Mécano Biologique, épandage, gestion des sous produits des traitements des eaux) ?</p> | <p>La gestion des déchets du BTP Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier ?</p> | |
| | Sous groupe bâtiment | Sous groupe travaux publics |

◆ Objectifs de l'atelier

- **Partager l'état des lieux et le diagnostic réalisé**
- **Connaître l'avis des acteurs du territoire sur la gestion des déchets du BTP**
- **Discuter ensemble des problématiques**
- **Co-construire des scénarios via la définition d'actions à mettre en œuvre pour respecter les objectifs fixés dans le Plan**

◆ Déroulé de l'atelier

Le constat : 25 min

Echanges sur la prospective : 25 min

Echanges sur les objectifs et les actions : 1h20

Conclusions : 20 min

Ensemble

En sous-groupes

Ensemble

Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier ?

1. LE CONSTAT

◆ Les déchets du BTP

- **Un plan spécifique adopté en 2006 définissant un gisement, une organisation de la gestion des déchets, les rôles des acteurs, un travail sur l'intégration dans les pièces de marché public**



- **Un travail de planification mené avec la profession en 2006**
 - **Peu de suivi des quantités de déchets produites**
 - **Gisement difficile à estimer**
 - **Chantiers connus à horizon 1 / 2 ans**

Les déchets de Martinique

- **Gisement global de déchets : 424 900 tonnes observées**
- **Les déchets de chantier = 30% du gisement global**
 - ◆ Inertes = 21% du gisement global
 - ◆ DND = 9% du gisement global
- **Hors réemploi ou réutilisation sur chantiers**

| <i>en tonnes en 2016</i> | Inertes | % | DND | % | DD | % | TOTAL | % |
|--------------------------|---------|-----|--------|-----|-------|-----|---------|------|
| BATIMENT | 112 000 | 49% | 34 500 | 92% | 3 500 | 78% | 150 000 | 56% |
| TRAVAUX PUBLICS | 116 000 | 51% | 3 000 | 8% | 1 000 | 22% | 120 000 | 44% |
| BTP | 228 000 | 84% | 37 500 | 14% | 4 500 | 2% | 270 000 | 100% |
| <i>chiffres arrondis</i> | | | | | | | | |

- **Seules 88 000 tonnes sont observées sur les installations**

Les déchets inertes des activités du BTP

Terres non polluées, graves, fraisats, béton, brique, verre plat, mélange d'inertes

- **Quantités estimées à 228 000 tonnes**

- ◆ 81 400 tonnes répertoriées sur les installations de traitement de Martinique
 - 44 500 t en valorisation matière
 - 36 900 t en stockage
- ◆ 147 000 tonnes non observées sur la Martinique



- **1 installation de recyclage des matériaux**

- **Réincorporation de fraisats en centrales d'enrobés**

- **1 ISDI et un potentiel en remblaiement de carrière**

- **Concentration des installations sur l'agglo. de Fort-de-France**

- **Faible demande de matériaux recyclés de la part des MO publics**

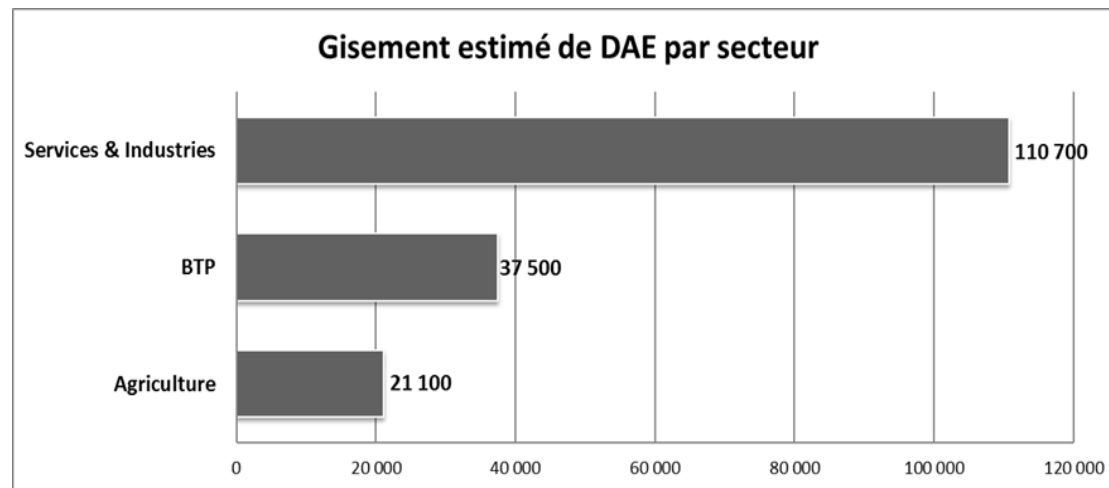
- **Non suivi du volume de matériaux réemployés sur chantier ou réutilisés sur d'autres chantiers**

- **Peu de connaissance de l'ampleur des pratiques de remblaiement non conformes**

Les DND

Mélange, métaux, plâtre, bois, plastiques, emballages, vitrage, déchets végétaux

- **Gisement de DND de l'ensemble des activités estimé à 222 200 tonnes dont 37 500 tonnes pour le secteur BTP**
- **Pas de traçabilité spécifique sur les déchets du BTP sur les installations de la Martinique par rapport aux autres activités économiques**



- Certaines entreprises sont organisées pour le tri sur chantier
- Installations de reprise de déchets spécifiques tels que les métaux et les déchets dangereux localisées sur l'agglomération de Fort-de-France uniquement
- Absence d'installations de tri spécifique aux DND du BTP
- Absence d'installations d'élimination de déchets spécifiques tels que le plâtre, le bois faiblement adjuvanté, les plastiques, ...
- Pas d'organisation de la collecte des déchets par les distributeurs

Les sédiments de dragage

Peuvent être inertes, non dangereux non inertes ou dangereux

- **Quantité produite en 2016 de 85 000 m³**



- Possibilité de réutiliser les sédiments non dangereux pour la recharge des plages
- Planification en cours par la CTM pour les dragages à venir des ports de pêche du Vauclin, François, Grand Rivière
- L'éloignement des zones d'utilisation de sédiments valorisables en techniques routières implique un prix non concurrentiel par rapport aux matériaux naturels
- Le relargage au large interdit du fait de la protection des zones protégées pour l'environnement
- Absence d'installations de gestion au sol

Les déchets dangereux

- **Terres polluées**
- **Sédiments pollués**
- **Amiante**
- **Autres**



Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier ?

2 – PROSPECTIVE DES GISEMENTS

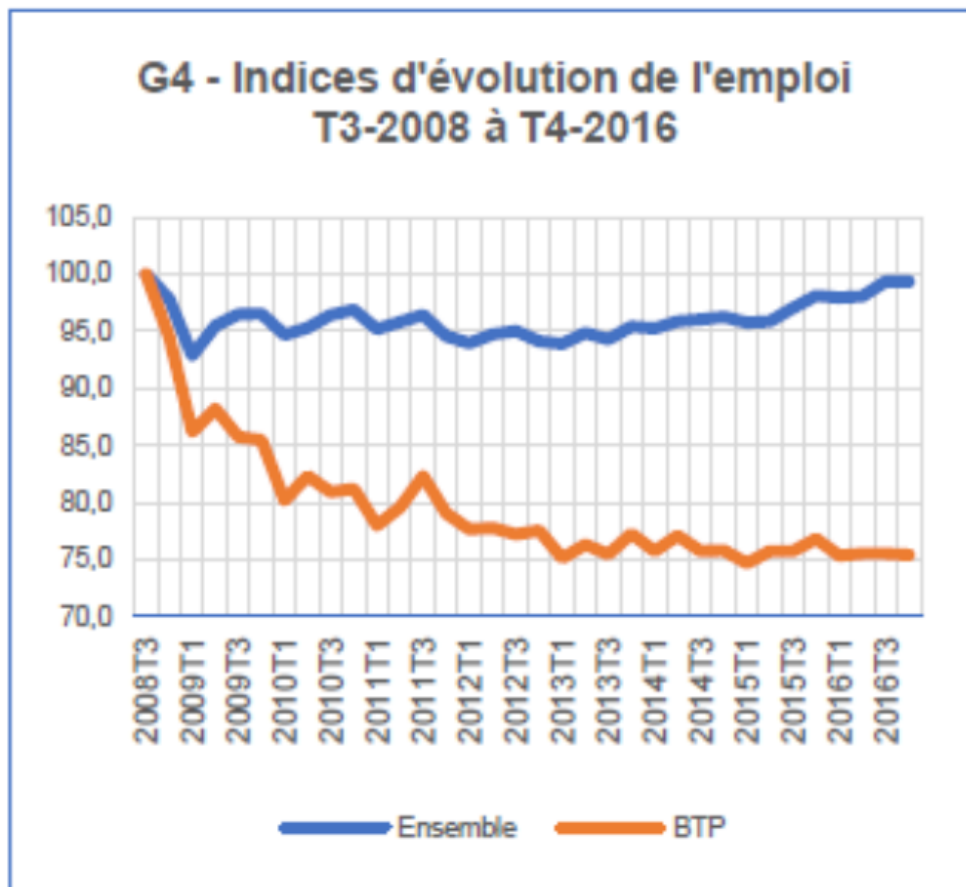
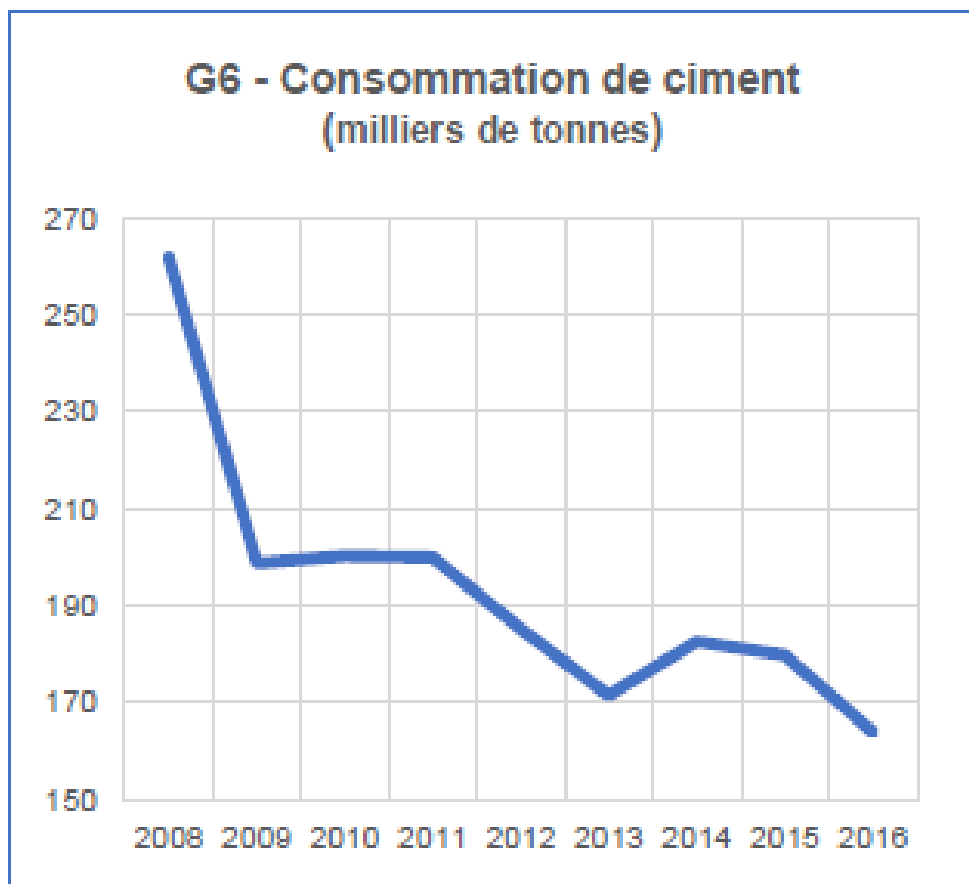
◆ Le gisement et son évolution

- **L'évolution du gisement est dépendante de l'activité du BTP**
- **A 6 ans et 12 ans (2025 et 2031) ?**
- **Facteurs des évolutions passées étudiés**

Le gisement et son évolution

- SEBTPAM, Rapport de Branche, Juin 2017**

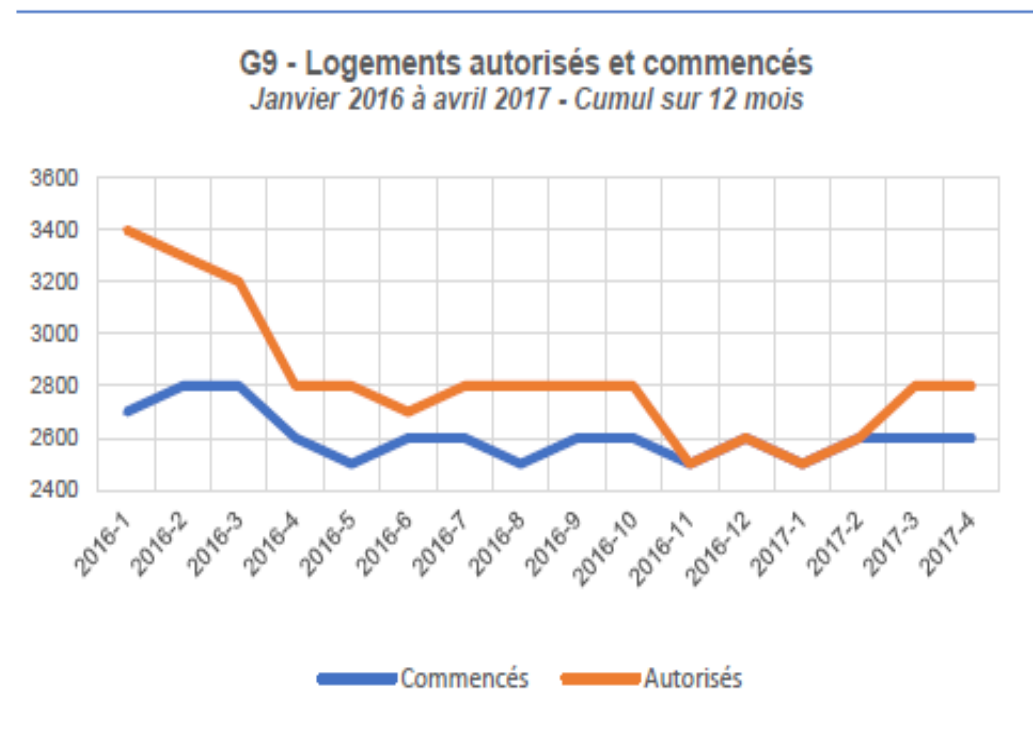
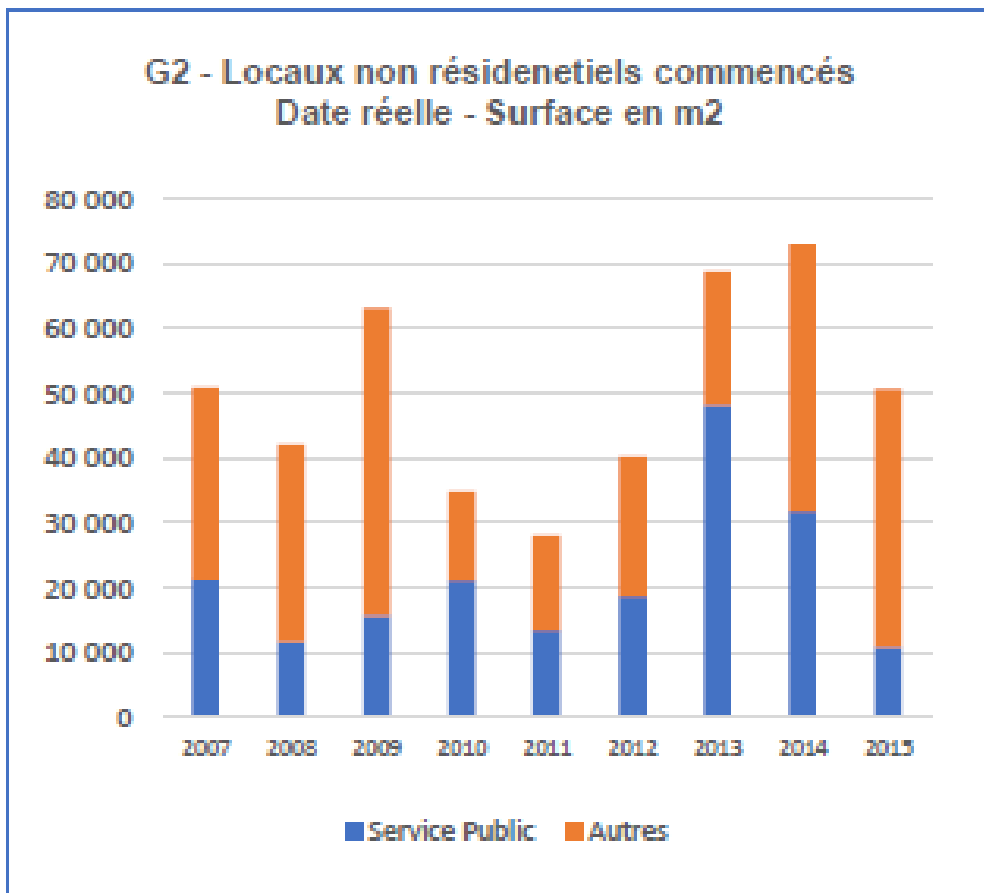
Baisse de la majorité des indicateurs



Le gisement et son évolution

- SEBTPAM, Rapport de Branche, Juin 2017**

Baisse de la majorité des indicateurs



Le gisement et son évolution

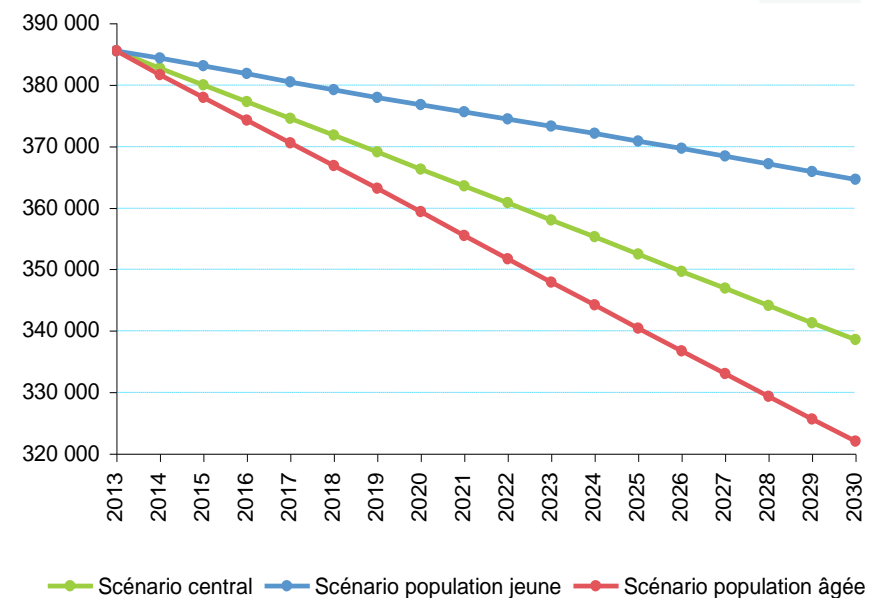
- Evolution de la population :**

Prise en compte du scénario central du modèle

OMPHALE (source INSEE mise à jour 2017)

| | 2016 | 2025 | 2031 | global 2016-2031 |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------------------|
| Population prise en compte | 385 551 | 360 790 | 344 119 | |
| Evolution annuelle | | -0,73% | -0,79% | -0,76% |

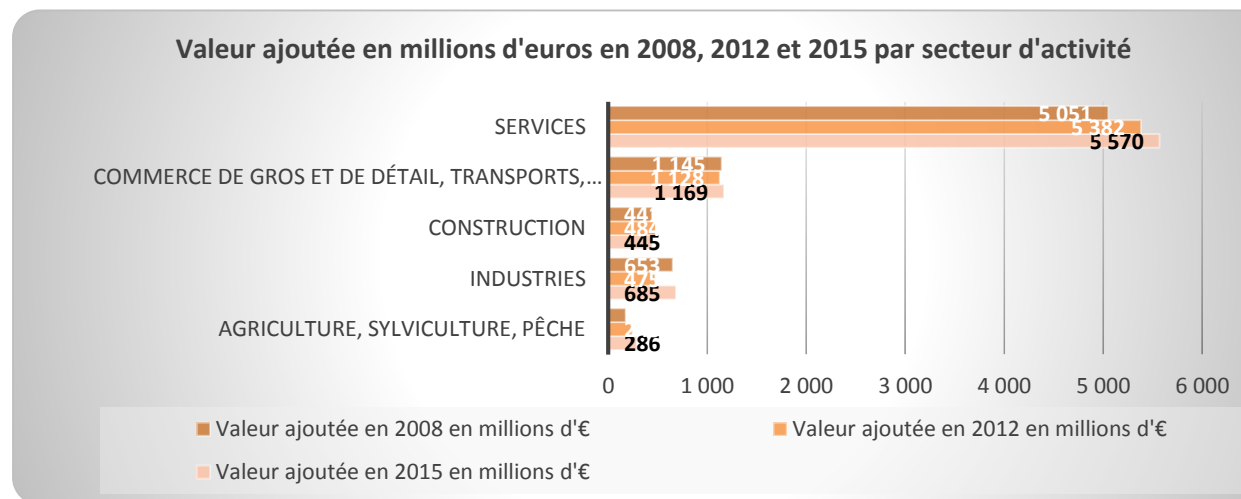
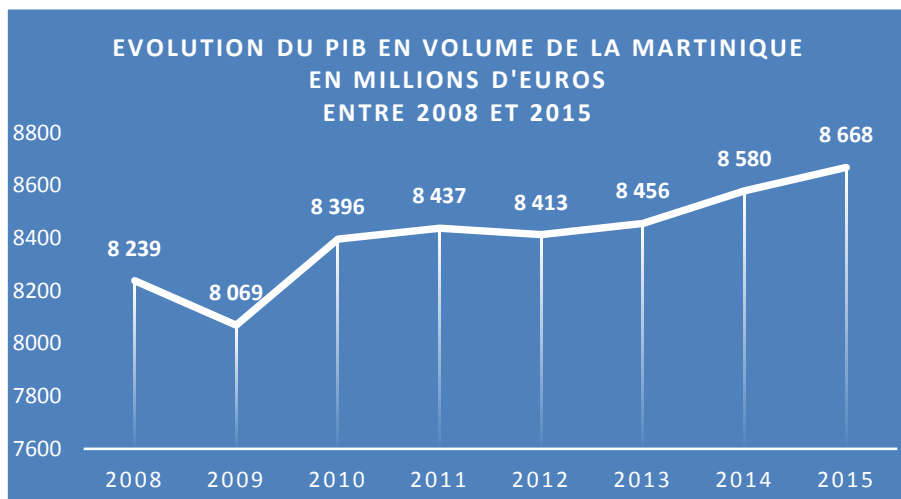
Évolution de la population entre 2013 et 2030 en Martinique



Source : Insee, Omphale 2017.

Le gisement et son évolution

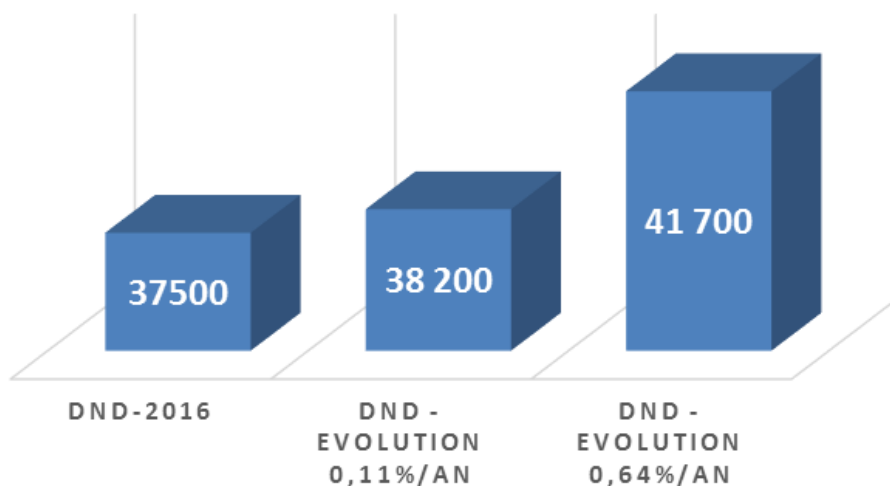
- PIB : facteur d'évolution préconisé pour la planification



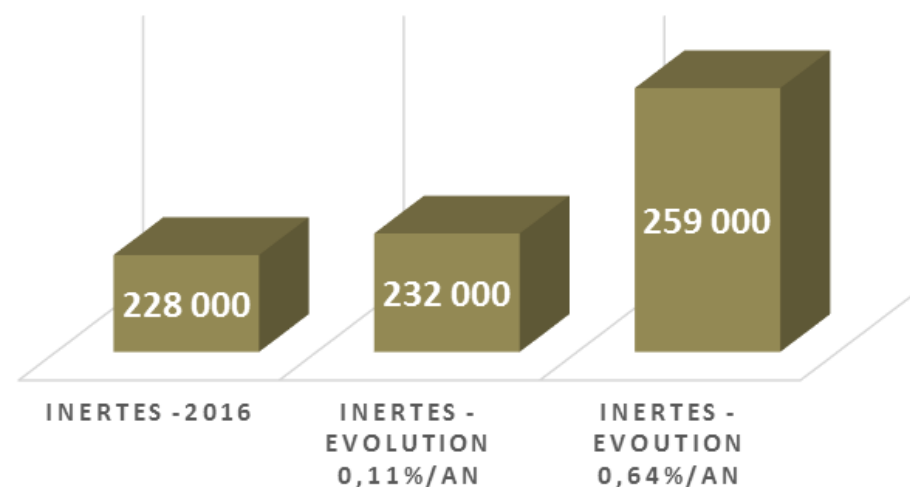
| Constat INSEE entre 2008 et 2015 | Constat INSEE Evolution PIB/an entre 2008 et 2015 | Evolutions tendanciennes annuelles des quantités | |
|---|---|--|--------------------|
| | | Entre 2016 et 2025 | Entre 2025 et 2031 |
| Evolution PIB/an | 0,64% | 0,64% | 0,64% |
| Evolution de la valeur ajoutée de la construction/ an | 0,11% | 0,11% | 0,11% |

Le gisement et son évolution

EVOLUTION DU GISEMENT DE DND À HORIZON 2031



EVOLUTION DU GISEMENT D'INERTES À HORIZON 2031



Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier ?

3 – LES OBJECTIFS 2025 ET 2031

◆ Objectifs réglementaires

- **Stabilisation de la production de déchets du BTP à l'horizon 2020** (Plan national de prévention des déchets 2014-2020)
- **Objectif d'atteinte de 70% valorisation des déchets inertes et déchets non dangereux du BTP**
(hors terres et graves, hors DD - directive 2008/98/CE / La LTECV)
- **Exemplarité des collectivités : Priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets dans les appels d'offre** (LTECV : en 2020, elles s'assurent que 70 % des matériaux et déchets produits sur le chantier sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière)
- **Objectif de diminution des quantités stockées**
(R.541-41-2 code de l'environnement)

Rappel : Hiérarchie des modes de traitement

Contexte général

Prévention

Réutilisation

Recyclage

Toute valorisation dont la
valorisation énergétique

Élimination

Contexte déchets inertes

Prévention : essentiellement
le réemploi

Réutilisation : autre chantier
/ projets d'aménagement

Recyclage

Remblaiement en carrières
pour remise en état

Stockage inertes en ISDI

CONTENU DU PLAN

- **Une synthèse des actions relatives au déploiement de la reprise des déchets [...] en coordonnant les distributeurs avec les déchèteries professionnelles et publiques qui acceptent ces déchets de manière à assurer une distance appropriée entre déchèteries permettant leur répartition pertinente sur le territoire**
- **L'identification en quantité et qualité des ressources minérales secondaires mobilisables à l'échelle de la région de façon à permettre une bonne articulation avec le schéma régional des carrières**
- **Une ou plusieurs installations de stockage de déchets inertes en veillant à leur répartition géographique qu'il prévoit en cohérence avec le principe d'autosuffisance. Le plan indique les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés [...] justifie la capacité prévue [...].**

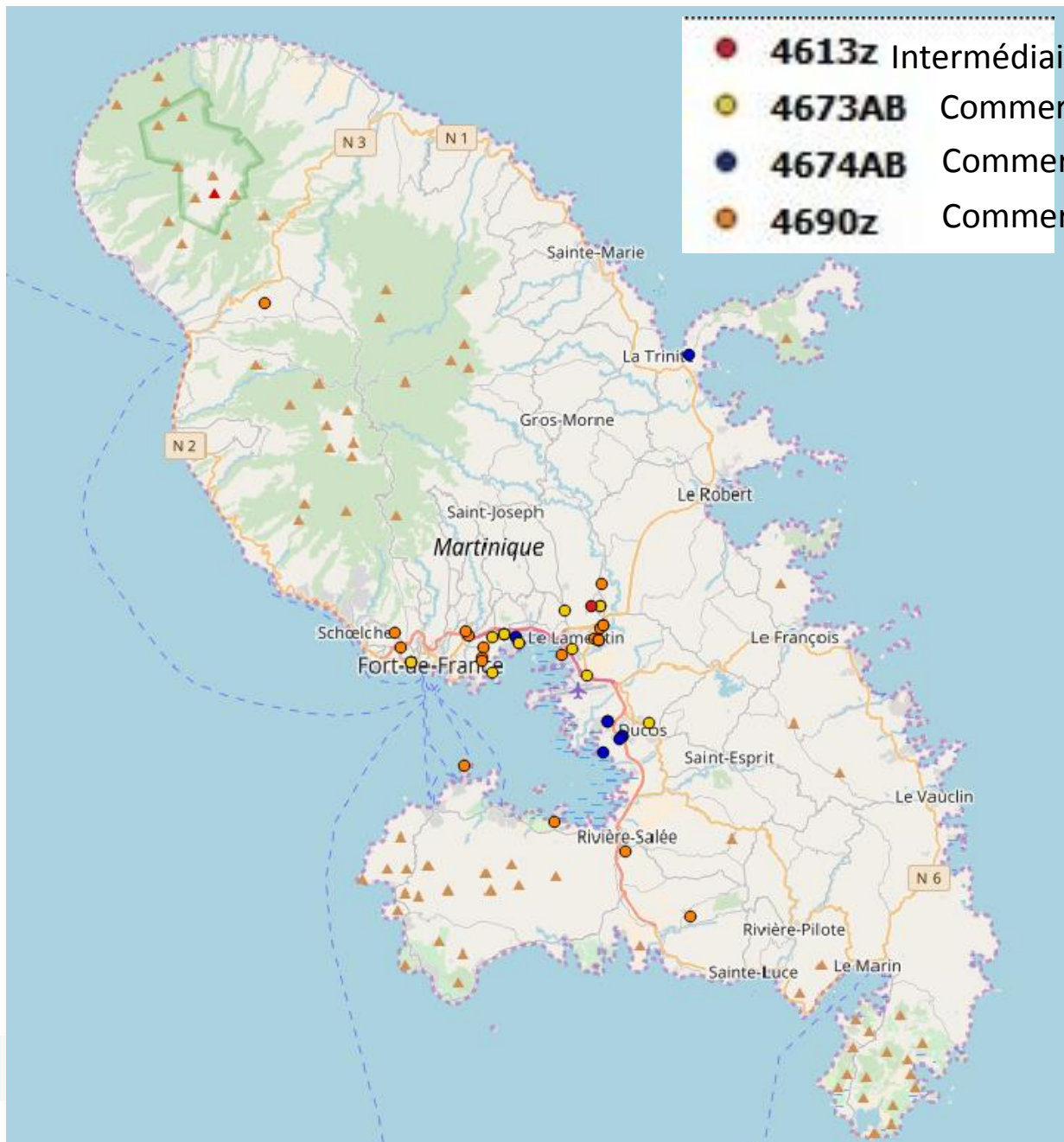
◆ Les distributeurs de matériaux

« Art. L. 541-10-9. - A compter du 1er janvier 2017, tout distributeur de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels s'organise, en lien avec les pouvoirs publics et les collectivités compétentes, pour reprendre, sur ses sites de distribution ou à proximité de ceux-ci, les déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, qu'il vend.

Un décret précise les modalités d'application du présent article, notamment la surface de l'unité de distribution à partir de laquelle les distributeurs sont concernés par cette disposition. »

- **Décret du 10/03/2016 - Périmètre des distributeurs concernés :**
 - ◆ Code NACE : 4613, 4673, 4674, 4690
 - ◆ Surface est supérieure ou égale à 400 m²
 - ◆ CA annuel est supérieur ou égal à 1 million d'euros
 - ◆ Le distributeur peut réaliser la reprise sur l'unité de distribution ou dans un rayon maximal de 10 km.

Les distributeurs de matériaux



- **4613z** Intermédiaires Commerce en bois et matériaux de construction
- **4673AB** Commerces de gros en bois et matériaux de construction
- **4674AB** Commerces de gros de fournitures plomberie et chauffage
- **4690z** Commerces de gros non spécialisés



Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier ?

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES

● Objectif des sous-groupes

- **Construire ensemble notre vision**
 - ◆ Mieux se connaître
 - ◆ Se projeter aux horizons du Plan 6 et 12 ans : 2025 et 2031
 - ◆ Contribuer
- **1h20 de discussions**

◆ Méthode de travail

Chacun son rôle à la table

- **Un animateur référent par table**
 - ◆ Il reste « en retrait » des échanges
 - ◆ Il relance si le débat ne porte pas à partir de sa connaissance
 - ◆ Il s'assure que les consignes soient bien respectées
- **Un hôte de table qui est volontaire**
 - ◆ Il accepte de rester sur la même table
 - ◆ Il prend des notes
 - ◆ Il présente la synthèse des réflexions du 1er tour aux participants des tours suivants pour que celles-ci enrichissent la réflexion
 - ◆ Il rapporte en plénière les idées clefs du thème de sa table

Les thématiques des tables

Question transversale : De futurs déchets problématiques ?

- **Table 1 : Bâtiment**

- ◆ Comment collecter et trier les DND ?
- ◆ Quels leviers pour diminuer l'utilisation des matériaux devenant problématiques une fois devenus déchets ? Lesquels ?
- ◆ Le réemploi de matériaux, une possibilité ?

- **Table 2 : Travaux Publics**

- ◆ Peut on augmenter la valorisation des matériaux inertes et si oui comment ? À quelle hauteur ? Pour quels matériaux ?
- ◆ Quelle ampleur des réutilisations en aménagement sur d'autres chantiers aujourd'hui ? A l'avenir ?
- ◆ Quelles installations de stockage des inertes demain ?

- **Table 3 : La gestion des sédiments, quelles solutions ?**

Restitution des tables

- **5 minutes par rapporteur**





Merci de votre attention

Votre interlocuteur CTM : LECOURT Katherine
Fonction : Responsable du Plan Déchet
Tél. : 05 96 55 25 61
Mail :katherine.lecourt@collectivitedemartinique.mq

Votre interlocuteur INDDIGO : DE RANCOURT Martin
Fonction : Consultant
Tél. : 06 85 03 00 51
Mail :m.derancourt@inddigo.com

www.inddigo.com



DEPUIS
1986

